

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce troisième jour d'août 2026, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

Absents : Madame Karole Thibault, conseillère et Monsieur Marcel Tringle, conseiller ne peuvent assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil.

2026-08-82 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
7. Approbation des comptes / Juillet 2026
8. Correspondance
 - Directrice générale
 - Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 30 juin 2026
10. Acceptation de l'offre de service de l'entreprise HGP-Géoservices Inc. pour la recherche de sites de sables et de graviers à Saint-Athanase
11. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds Région et Ruralité de la MRC de Témiscouata – Projet rajeunissement du parc Georges-Labrecque
12. Rapport des élus
13. DIVERS
14. Deuxième période de questions
15. Clôture de la séance
16. Prochaine séance du conseil / **MARDI LE 8 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2026-08-83 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2026-0-84 APPROBATION DES COMPTES / JUILLET 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de juillet 2026 depuis la dernière séance du conseil en date du 6 juillet 2026 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (82 985,99 \$), soit une somme de soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante-sept dollars et trente-neuf sous (79 757,39 \$) pour la Municipalité, et de trois mille deux cent vingt-huit dollars et soixante-sous (3 228,60 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 6 juillet 2026 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 3 août 2026.

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2026-08-85 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 30 JUIN 2026

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Claudie Levasseur, de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et

estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026;

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

QUE ce rapport sera conservé aux archives de la Municipalité.

**2026-08-86 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE
L'ENTREPRISE HGP-GEOSERVICES INC. POUR LA
RECHERCHE DE SITES DE SABLES ET DE
GRAVIERS À SAINT-ATHANASE**

ATTENDU QUE plusieurs sablières et gravières actuellement en exploitation sur le territoire du Témiscouata sont exploitées depuis de nombreuses années et voient progressivement leurs ressources disponibles diminuer;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite identifier de nouvelles sources potentielles de matériaux granulaires afin d'assurer un approvisionnement durable pour leurs besoins futurs;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a demandé à l'entreprise HGP-Géoservices inc. de fournir une offre de services pour repérer et évaluer de nouveaux secteurs présentant un potentiel favorable en sable et en gravier, en privilégiant, lorsque possible, les terrains du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase octroie le contrat au termes mentionnés dans l'offre de services datée du 8 juin 2026, à l'entreprise HGP-Géoservices inc. pour la recherche de sites de sables et de graviers à Saint-Athanase.

**2026-08-87 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU
FONDS RÉGION ET RURALITÉ DE LA MRC DE
TÉMISCOUATA – PROJET RAJEUNISSEMENT DU
PARC GEORGES-LABRECQUE**

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata accorde un montant de 15 000 \$ par année durant 3 ans dans le Fonds Régions et Ruralité pour des projets municipaux;

ATTENDU QUE l'ameublement du parc municipal Georges-Labrecque est désuet;

ATTENDU QUE la Municipalité ne veut pas perdre ses acquis et veut poursuivre à offrir le même service à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase autorise la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, à déposer au nom de la Municipalité le formulaire de présentation d'aide financière du Projet rajeunissement du parc Georges-Labrecque au Fonds Région et Ruralité à la MRC de Témiscouata.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 heures 53 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....

M. Mario Patry, maire

.....

Mme. Claudie Levasseur

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.